

Projets de génie écologique : **quelles spécificités prendre en compte dans la commande publique ?**

✓ LA CHECK-LIST POUR UNE COMMANDE PUBLIQUE OPTIMISÉE



Le génie écologique, qui vise à améliorer la résilience des écosystèmes et intègre la biodiversité au cœur du projet, est mis en œuvre dans des contextes variés : projets de végétalisation, de gestion de milieux, de réaménagement de berges, d'installation d'abris ou de passages à faune, de gestion des eaux de pluie, de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, de restauration de milieux humides, etc.

Le guide « Les travaux de génie écologique dans la commande publique » (Union nationale des entreprises du paysage, 2025) est un incontournable pour les marchés publics de travaux. Il favorise la réussite des projets de génie écologique à long terme en apportant des pré-conisations techniques et organisationnelles lors de la rédaction des cahiers des charges notamment. Ceux qui s'y réfèrent, y compris en marchés privés, bénéficient du savoir-faire de la filière de l'ingénierie écologique.

Check-list des éléments à intégrer dans la commande publique.

➤ Impliquer des professionnels de l'écologie tout au long du projet

- ✓ Élaborer le projet en consultant un ou plusieurs écologues ;
- ✓ Sélectionner les entreprises de travaux de génie écologique en considérant les compétences et les références en génie écologique dont elles disposent (qualification, label, identification professionnelle, attestation de bonne exécution des travaux...), ainsi que les critères de valeur technique, environnementaux, sociaux et de prix notamment ;
- ✓ Recourir à la Coordination Biodiversité tout au long du chantier pour éviter et réduire les nuisances aux espèces et milieux ;
- ✓ Afin de favoriser et de s'assurer de la bonne exécution des travaux, allotir le marché en créant un lot « Génie écologique » (à distinguer des lots « Bâtiment », « Paysage » ou « Voiries et Réseaux Divers » par exemple) peut être dans certains cas une solution pertinente.

➤ Mobiliser les acteurs concernés

- ✓ Communiquer à toutes les étapes du projet ;
- ✓ Créer des espaces de dialogue à chaque étape du projet, avec l'ensemble des parties prenantes ;
- ✓ Prendre en compte les besoins et usages actuels et futurs de la population locale ;
- ✓ Mettre en place des règles de gestion à court et long terme du site permettant de ne pas remettre en cause l'atteinte des objectifs écologiques ;
- ✓ Impliquer lorsque c'est possible les acteurs locaux dans la mise en œuvre du projet : chantiers et inventaires participatifs, réalisation d'un atlas de la biodiversité pour acquérir de solides connaissances sur la biodiversité à l'échelle des communes ou des intercommunalités, etc.

➤ Prendre en compte le contexte écologique et environnemental, et s'y adapter

- ✓ Penser écoconception ! Prendre en compte l'origine, la disponibilité et la composition des matériaux utilisés ; recourir notamment aux végétaux issus de la marque « Végétal local » ;
- ✓ Planifier les travaux en prenant en compte la réglementation (autorisations administratives), le contexte écologique et environnemental (cycle de vie des

espèces animales et végétales, hydrologie, météorologie...), et les délais propres aux garanties, aux livraisons, à la production des plants et semences, etc. ;

- ✓ Anticiper les risques de dégradation du site en particulier au début et durant toute la durée du chantier (potentiellement contre la dégradation des sols, les pollutions, le bruit, les nuisances lumineuses, la propagation des espèces exotiques envahissantes, etc.) ;
- ✓ Privilégier des engins adaptés aux spécificités des sites (portance du sol, conditions climatiques, risques de dégradations...) et laisser la possibilité à l'entreprise prestataire d'être force de proposition (des entreprises spécialisées en génie écologique conçoivent leur propre matériel dans un souci d'adaptation écologique des pratiques aux caractéristiques du chantier) ;
- ✓ Pour favoriser l'adaptation des prestataires au contexte du site, permettre les variantes dès lors que les objectifs du maître d'ouvrage en matière de biodiversité sont clairement définis (a minima sur la méthodologie des travaux : techniques, équipe, matériel, planification...) ;
- ✓ Vérifier que les entreprises exécutantes sont assurées pour la nature des travaux réalisés ;
- ✓ Intégrer un poste ou un lot « Communication » dans le marché afin de garantir la bonne compréhension des utilisateurs et valoriser le site, que ce soit pendant les travaux ou après ; cette communication peut être allotie ou non.

➤ **Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation de l'atteinte des objectifs écologiques et territoriaux, et valoriser et transférer les résultats**

- ✓ Définir des objectifs écologiques et territoriaux spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporellement définis ;
- ✓ Concevoir un dispositif de suivi et d'évaluation de l'atteinte des objectifs sur le long-terme et le mettre en œuvre pour garantir le succès du projet ;
- ✓ Réaliser une ou des évaluations intermédiaires afin de vérifier l'adéquation de la trajectoire écologique du site par rapport aux objectifs écologiques fixés en début de projet et opérer des réajustements si nécessaire (réintervention, modification des modalités de gestion...) ;
- ✓ Dresser un retour d'expérience global du projet (évaluations écologiques, territoriales, financières...) et le partager aux acteurs concernés (centres de ressources, réseaux professionnels...) ;
- ✓ Partager les données pour enrichir l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) : la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 a rendu obligatoire le dépôt des données brutes relatives à la biodiversité pour les porteurs de projet (plateforme dédiée : <https://depot-legal-biodiversite.naturefrance.fr/>).

➤ Planifier à court et long terme les coûts du projet

- ✓ Programmer à court terme les coûts des études préalables, du chantier, de la Coordination Biodiversité et du Suivi Durant le Chantier ;
- ✓ Anticiper à long terme les coûts des suivis et évaluations post-chantier, de l'entretien ou de la gestion des sites et ouvrages, ainsi que des travaux de réintervention supplémentaires si nécessaire (selon les résultats des évaluations intermédiaires).

Les types de suivis et la Coordination Biodiversité selon les étapes du projet

ÉTAPES DU PROJET DE GÉNIE ÉCOLOGIQUE	SOUS-ÉTAPES	OBJECTIFS DES SOUS-ÉTAPES
DÉBUT DU CHANTIER		
Travaux de finalisation (s'il y en a)	Coordination Biodiversité	Mesures d'évitement et de réduction des nuisances causées aux espèces, milieux et écosystèmes
	Suivis Durant le Chantier :	
	Suivi des aménagements	Vérification de la bonne exécution des travaux et du bon état des végétaux (mortalité), des matériaux et aménagements
	Suivi écologique	Adaptation fine au regard des espèces protégées ou en péril, des habitats protégés (ex : posidonie) ou particulièrement vulnérables, ou pour la recherche
RÉCEPTION		
Travaux de finalisation (s'il y en a)	Coordination Biodiversité	Mesures d'évitement et de réduction des nuisances causées aux espèces, milieux et écosystèmes
	Suivi écologique durant les travaux de finalisation	Adaptation fine au regard des espèces protégées ou en péril, des habitats protégés (ex : posidonie) ou particulièrement vulnérables, ou pour la recherche
FIN DES TRAVAUX DE FINALISATION		
	Suivis Post-Chantier NB : Les Suivis Post-Chantier débutent à partir de la fin des travaux de finalisation s'il y en a, sinon à partir de la réception	Vérifications des objectifs à long terme en matière de fonctionnalités écologiques et vérification de l'absence d'effet secondaire néfaste sur la biodiversité. Vérification du bon état des végétaux (mortalité), des matériaux et aménagements
DATES DE FIN DES SUIVIS POST-CHANTIER (SELON LE CONTEXTE)		



❸ Téléchargez le guide technique « Les travaux de génie écologique dans la commande publique »

www.lesentreprisesdupaysage.fr/base-documentaire/guide-les-travaux-de-genie-ecologique-dans-la-commande-publique/